



Père qui n'exerce pas la paternité peut d'un coup la reclamer?

Par **ti84**, le **23/07/2010** à **23:06**

Bonjour,
Ma copine s'est divorcée du père de son fils il y a quelque temps. Disons de façon résumée que le divorce a été tendu et que le mec me hait.
Il était censé à verser une pension alimentaire au petit, mais il ne l'a jamais fait. Il non seulement habite à l'étranger, comme ne s'inquiète pas vraiment en tenir contact avec son fils. Ses appels téléphoniques sont de plus en plus rares, des intervalles comme 2 ou 3 mois entre chaque.
Actuellement, moi et ma copine nous voudrions cohabiter. Dans un ou deux mois on est censé à se déménager.
Est-ce que ce mec pourrait nous poser des problèmes juridiques?
Le fait qu'il n'a jamais rempli ses obligations comme père est suffisant pour l'enlever les droits de paternels?
Merci

Par **Marion2**, le **23/07/2010** à **23:38**

Bonsoir,
Dans la mesure où votre amie est divorcée, son ex-mari ne peut vous poser aucun problème d'ordre juridique si vous habitez ensemble.
Le fait qu'il n'a jamais rempli ses obligations comme père est suffisant pour l'enlever les droits de paternels?
Il faut voir avec le JAF, à plus forte raison qu'il réside à l'étranger.
Un avocat n'est pas nécessaire.